

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2921 /A.E.

Objet:  
Permis d'exploitation n°13  
Boulangerie Mr ADAM.-

ASTRIDA



2256

Transmis à Monsieur le Chef du Service des  
Affaires Economiques à Usumbura, 1 exemplaire du procès-  
verbal d'enquête de commodo et incommodo ainsi que du  
permis d'exploitation n°13 délivré à Monsieur ADAM à Astrida.

Astrida, le 6 novembre 1951.←

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
A. DELVAULX,